



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

LADOM

WWW.LADOM.FR



PRÉFACE

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) rend possible la continuité territoriale et l'insertion professionnelle au sein de nos territoires d'outre-mer. S'adaptant aux besoins d'un public de plus en plus nombreux, l'Agence a su évoluer en 11 ans pour apporter des solutions toujours plus adaptées aux besoins des bénéficiaires. L'année 2020 a constitué un nouveau défi avec l'émergence de la pandémie mondiale de Covid-19.

Cette situation exceptionnelle a fortement touché l'activité de LADOM, dont les agents ont pu montrer toute leur capacité de résilience. En lien avec le ministère des Outre-mer, LADOM a pu maintenir ses missions auprès de ses publics bénéficiaires, les demandeurs d'emploi au travers du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle, les étudiants bénéficiant du Passeport pour la Mobilité des Études et les résidents ultramarins bénéficiant de l'Aide à la Continuité Territoriale.

Pour renforcer son action dans ce contexte singulier, LADOM a également versé des aides complémentaires à certains publics et mis en place des cellules d'écoute psychologique. En effet, son réseau d'agents a été mobilisé pour le signalement des cas de détresse. Enfin, la mise en place d'un dispositif de rapatriement exceptionnel a permis aux étudiants bénéficiant du Passeport pour la Mobilité des Études de regagner leur territoire d'origine.

Dans la continuité de son action de 2019, et en adaptant son offre de services à une crise sanitaire mondiale qui a empêché les Ultramarins de se déplacer, LADOM a démontré le rôle essentiel qu'elle joue pour garantir la continuité territoriale. Le bilan de l'année écoulée démontre, s'il en était encore besoin, des capacités d'adaptation des hommes et des femmes qui agissent pour LADOM auprès de nos concitoyens dans les territoires. Cette mission est essentielle à notre pacte républicain !



Sébastien Lecornu,
ministre des Outre-mer

Dès que le Gouvernement a pris les premières décisions pour faire face à la crise sanitaire, il nous a semblé important de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les personnels ainsi que les bénéficiaires des dispositifs de LADOM. Par ailleurs, il était indispensable que l'Agence mette en place rapidement un plan de continuité de l'activité pour assurer dans les meilleures conditions possibles les missions de service public qui lui ont été confiées.

Je me réjouis du fait que le Conseil d'administration avait dès 2018 voté un plan triennal de renouvellement du parc informatique de LADOM. Cette politique volontariste a ainsi permis à quatre agents sur cinq de pouvoir travailler à distance dès avril 2020.

L'amélioration de la situation financière de l'établissement, engagée depuis 2016, nous a permis de faire face aux dépenses imprévues liées à l'achat d'équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, etc.) et aux mesures de désinfection des locaux.

Fort heureusement, la restriction des déplacements aériens a fortement contribué à limiter la propagation du virus et ses variants dans les territoires ultramarins. Toutefois, elle a eu pour conséquence une forte baisse de l'activité de LADOM en 2020. À titre d'illustration, l'activité de l'Agence en matière de formation professionnelle en mobilité, notre cœur de métier, a diminué de plus de 50 % en 2020.

Je salue la réactivité de la Direction générale qui a d'ores et déjà mobilisé les équipes pour préparer un plan pluriannuel de relance de l'activité qui sera mis en œuvre dès que les conditions sanitaires le permettront.

J'adresse mes félicitations et remerciements à tous les acteurs visibles et moins visibles de cette crise, je pense aux agents, à la Direction générale de LADOM, aux ministères de tutelle et aux collectivités d'outre-mer.



Philippe Jock,
président du Conseil d'administration
de LADOM

ÉDITO

L'ANNÉE 2020 FUT UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT SINGULIÈRE QUI MARQUERA À TOUT JAMAIS L'HISTOIRE DU MONDE.

En effet, tout comme les autres pays, la France a été frappée de plein fouet par le virus de la Covid-19 et toutes ses conséquences sur la vie quotidienne. LADOM a dû, sans délai, faire preuve d'adaptation afin d'assurer une continuité de ses services tout en préservant la sécurité et les conditions de travail de ses agents. Et c'est bien cette adaptation que je souhaite mettre à l'honneur, et féliciter l'ensemble des agents de LADOM ainsi que nos partenaires qui, par leur mobilisation active, ont permis de limiter autant que faire se peut l'impact sur les bénéficiaires de nos dispositifs.

Les confinements, la limitation drastique de l'offre aérienne ainsi que toutes les mesures sanitaires pour lutter contre ce virus ont conduit LADOM à mettre en place des solutions alternatives inédites, dont quelques-unes sont illustrées en pages 4 et 5 de ce rapport d'activité.

Après plusieurs années de hausses régulières, les chiffres de nos dispositifs ont atteint des niveaux historiquement bas. La plus forte baisse concerne l'aide à la continuité territoriale. A contrario, et bien qu'accusant une légère baisse, le dispositif passeport pour la mobilité des études a réussi à se maintenir à un niveau relativement proche des années précédentes. Pour finir, concernant le passeport pour la mobilité de la formation professionnelle, bien que les chiffres aient fortement diminué, je me réjouis de plusieurs points positifs. Le premier concerne les formations engagées au cours de l'année 2020 et qui, au départ étaient programmées en présentiel, ont basculé en distanciel, évitant ainsi une rupture des acquis. Le second point positif, et non des moindres, est le devenir des personnes engagées dans un parcours de formation en mobilité en 2020. 75 % d'entre elles ont validé leur diplôme/certification et 60 % ont trouvé un emploi dans les mois suivant leur formation. Avec l'augmentation subite du chômage, c'est un indicateur particulièrement encourageant.

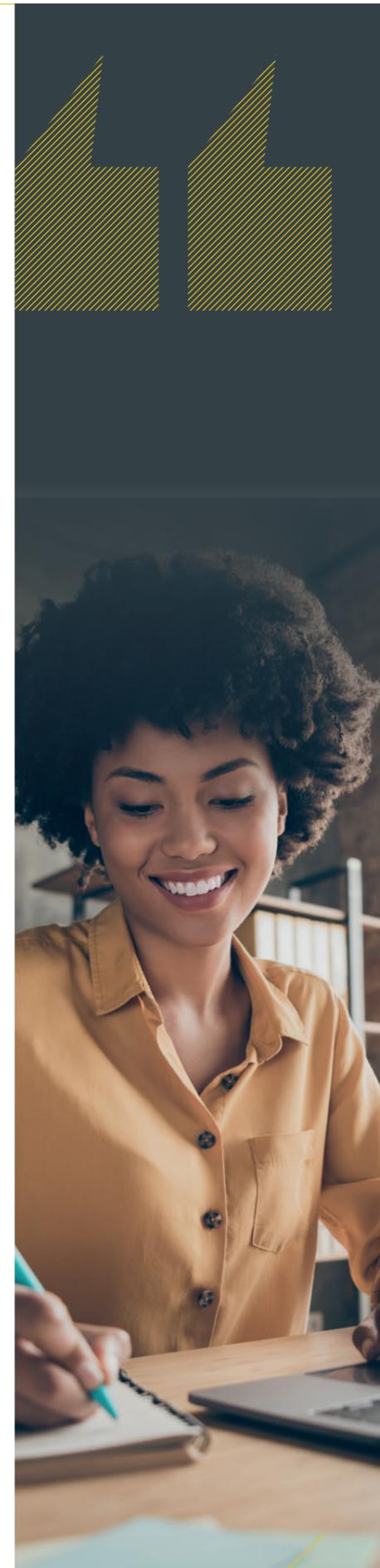
Malgré cette période atypique, nous avons continué à avancer sur des travaux structurants, comme le rapprochement avec Pôle emploi, recommandé par la Cour des comptes en 2019. Durant l'année 2020, nos équipes respectives ont travaillé d'arrache-pied sur un nouvel accord-cadre, avec pour ambition d'aller plus loin dans la collaboration opérationnelle entre Pôle emploi et LADOM, tout en clarifiant nos missions respectives dans la construction et le suivi des parcours de formation en mobilité. À cette fin, des groupes de travail supervisés par un comité de pilotage réunissant la DGEFP, la direction générale des outre-mer, Pôle emploi et LADOM, se sont réunis à plusieurs reprises. L'accord-cadre nouvelle génération, dont la signature est prévue en 2021, reprendra bien entendu les résultats de ces travaux validés par nos ministères de tutelle respectifs.

Pour finir, afin de fixer une nouvelle feuille de route à LADOM, les travaux relatifs à un nouveau contrat d'objectifs et de performance portant sur une période de trois ans : 2021-2023 ont été lancés en 2020. Les orientations et objectifs fixés doivent permettre de consolider l'Agence dans son fonctionnement, de la recentrer sur l'exercice de ses missions fondamentales, et de l'ancrer davantage dans le réseau des acteurs publics œuvrant à la mobilité et la formation des Ultramarins.

S'agissant de l'avenir, les équipes restent sur le pont et sur tous les fronts. Nous n'avons pas attendu la fin de la crise sanitaire pour travailler, dès 2020, sur un plan pluriannuel de relance de notre activité que nous tâcherons collectivement de mettre en œuvre dès que la situation sanitaire le permettra.



Florus Nestar,
directeur général
de LADOM





LA LOI DU 23 MARS 2020 INSTAURANT UN DISPOSITIF D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 A NÉCESSITÉ LA MISE EN ŒUVRE ET L'ADOPTION DE MESURES SANITAIRES INÉDITES ET DRASTIQUES POUR PROTÉGER LES CITOYENS.

Le premier confinement annoncé le 17 mars 2020 a, de manière inéluctable et soudaine, eu un impact sur la mobilité des français, et par extension sur celle des bénéficiaires des dispositifs de LADOM.

Pour faire face à cette situation sans précédent et lutter contre ce virus, LADOM s'est organisée très rapidement pour protéger à la fois ses salariés et les bénéficiaires de ses dispositifs, tout en assurant une continuité de l'activité de ses services. C'est grâce à l'intelligence collective qui s'est créée et à la mobilisation des équipes de LADOM que des actions essentielles ont pu être mises en œuvre en 2020.

UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Face à cet événement majeur qui a perturbé le fonctionnement habituel de LADOM, il était nécessaire de mettre en place des mesures exceptionnelles visant à préserver la santé des salariés et à permettre d'assurer et d'organiser, même en mode dégradé, la continuité des activités essentielles. L'ensemble de ces mesures exceptionnelles a été consigné dans un document interne intitulé "Schéma organisationnel", approuvé par les instances représentatives du personnel. Ce document, qui a recensé l'ensemble des mesures (travail à distance, doctrine d'emploi des équipements de protection individuelle, dispositions spécifiques pour l'ouverture des sites LADOM au public, désinfection des locaux, etc.), n'a eu de cesse d'évoluer au gré des décisions gouvernementales. La réalisation de ce guide, ainsi que toutes les décisions stratégiques qui ont été prises au cours de cette période, ont été possibles grâce à la mobilisation des cadres de direction de LADOM, qui, autour d'une cellule de crise, se sont réunis de manière quasi quotidienne et pendant de nombreuses semaines.

80 % DES AGENTS PLACÉS EN TRAVAIL À DISTANCE

Avant la pandémie, en l'absence de base juridique, le télétravail n'était alors pas déployé à LADOM. Face à la demande du Gouvernement d'instaurer massivement le télétravail afin de limiter les interactions sociales et les déplacements de la population, LADOM a décidé de placer ses agents en travail à distance. Cette décision lourde en organisation et en logistique a nécessité d'équiper les agents qui ne l'étaient pas et dont le métier était compatible avec le travail à distance, en matériel et accès informatiques. Cette nouvelle organisation a permis d'assurer le fonctionnement de l'Agence.



Maureen

Fin avril, alors que la France était confinée, comme beaucoup d'étudiants ultramarins venus en France hexagonale poursuivre leurs études, je me suis sentie oubliée et en difficulté car j'étais loin de chez moi. Avec la fermeture des établissements universitaires, dont le mien, il a été difficile de rester durant tout ce temps seule, coupée de tout, j'ai donc décidé de rentrer en Martinique.

J'ai été rassurée quand j'ai découvert ce dispositif exceptionnel de rapatriement qui m'a permis très rapidement d'être accompagnée. Tous les frais relatifs à ma quatorzaine ont été pris en charge ce qui, pour des étudiants, est une vraie aide.

Au terme de ma quatorzaine, grâce à LADOM j'ai pu embarquer dans un vol dédié pour les étudiants ultramarins. Même si j'ai dû quitter mon logement dans la précipitation avec des délais courts et incertains, et dû laisser beaucoup de mes affaires, je suis soulagée d'être rentrée pour rejoindre mes proches.

MESURES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs centaines de demandeurs d'emploi venus en France hexagonale suivre une formation professionnelle se sont retrouvés, à l'annonce du confinement du 17 mars, en difficulté. Les centres de formation ont dû suspendre pour partie leur activité et leurs services (hébergement, restauration, etc.). C'est alors, qu'avec l'appui et la solidarité de nos partenaires, LADOM a pu obtenir :

- la continuité et le basculement en distanciel de plusieurs formations ayant débuté avant l'annonce du confinement,
- le maintien de nombreux hébergements au sein de certains centres de formation pour les bénéficiaires n'ayant pas la possibilité d'être accueillis par un proche,
- mais surtout l'obtention d'un décret dérogatoire permettant la poursuite, pendant l'état d'urgence sanitaire, du paiement des aides mensuelles complémentaires versées aux bénéficiaires du passeport pour la mobilité de la formation professionnelle.



L'ensemble de ces mesures a permis d'éviter une rupture brutale des formations démarrées et a permis à beaucoup de demandeurs d'emploi en formation d'aller jusqu'au bout de ce qu'ils avaient engagé.

OPÉRATION DE RAPATRIEMENT EXCEPTIONNEL

L'annonce du premier confinement a entraîné des effets sur les liaisons aériennes qui ont significativement diminué et ont été réservées aux motifs impérieux. Il a donc été très difficile pour les bénéficiaires des dispositifs de LADOM désireux de regagner leur territoire d'origine de le faire. Cela a été possible pour plusieurs centaines d'entre eux grâce à la mise en place d'un dispositif exceptionnel de rapatriement rendu possible avec l'intervention du ministère des Outre-mer. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur à cette période, des quatorzaines dans des hôtels dédiés ont été organisées au profit de ces personnes. Et, lorsque cela était possible, des vols directs spécifiques ont été mis en place.

PRÉSERVER LA SANTÉ MENTALE DE NOS PUBLICS

Le confinement pour commencer, la série de mesures visant à réduire les interactions sociales ensuite, tout cela, cumulé à l'éloignement géographique important de nos bénéficiaires de leur famille respective vivant en outre-mer, les a éprouvés pour certains et a provoqué des situations de détresse pour d'autres. Ainsi, un courrier a été adressé à nos bénéficiaires afin de les aiguiller vers des cellules d'écoute psychologique pour les accompagner durant cette période vécue par beaucoup comme une épreuve. Il a également été demandé à nos conseillers en insertion professionnelle ayant connaissance d'une situation de détresse, d'alerter la direction générale afin que des solutions individualisées puissent être trouvées.



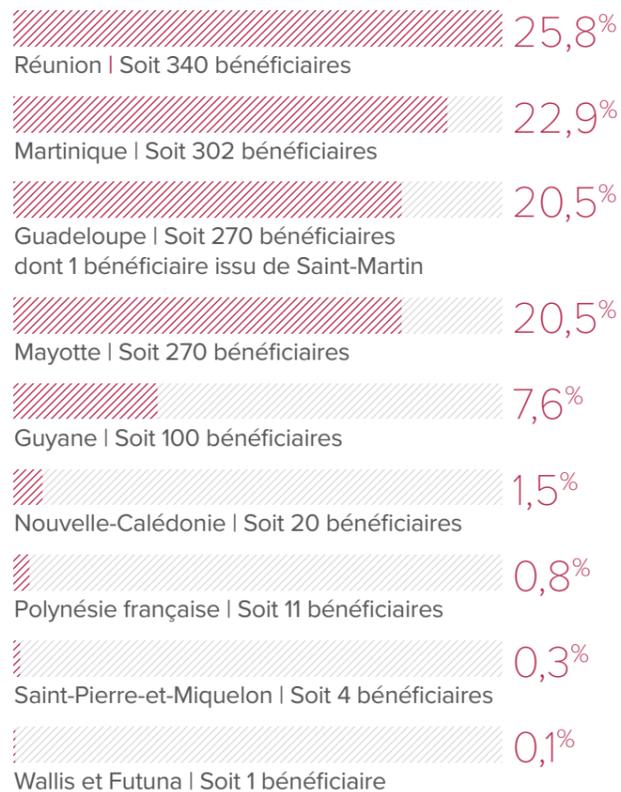
BILAN ACTIVITÉ ET PRODUCTION

BIEN QUE LA MOBILITÉ FUT DIFFICILE AU COURS DE L'ANNÉE 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE, BON NOMBRE D'ULTRAMARINS QU'ILS SOIENT DEMANDEUR D'EMPLOI, ÉTUDIANT OU ENCORE PORTEUR D'UN PROJET DE VOYAGE À DESTINATION DE L'HEXAGONE, ONT FAIT LE CHOIX DE MAINTENIR LEUR PROJET.



DEMANDEURS D'EMPLOI

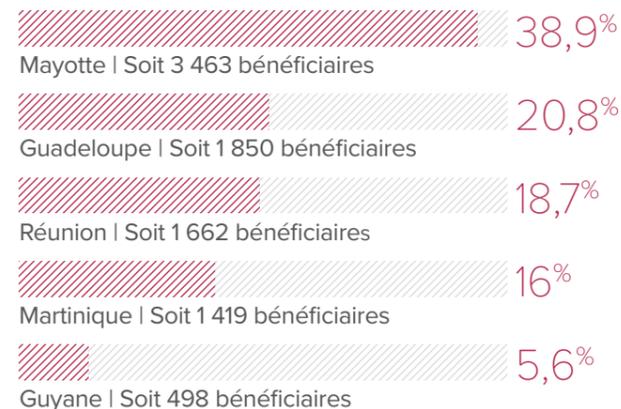
RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



Budget total engagé par l'État, le Fonds social européen et les collectivités d'outre-mer pour le financement de ce dispositif : **30,9 M€** (dont 17,9 M€ Fonds social européen, 9,6 M€ État et 3,4 M€ collectivités d'outre-mer)

ÉTUDIANTS

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

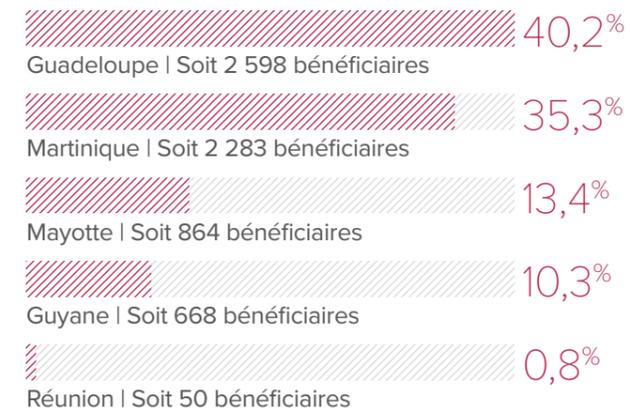


8 892
ÉTUDIANTS D'OUTRE-MER ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES (PME)

Budget total engagé par l'État pour ce dispositif : **10,26 M€**

RÉSIDENTS D'OUTRE-MER

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



6 463
RÉSIDENTS D'OUTRE-MER ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (ACT)

Budget total engagé par l'État pour ce dispositif : **1,68 M€**

BILAN RESSOURCES HUMAINES



En 2020, l'activité du service RH a été fortement concentrée sur la gestion interne de la crise sanitaire et ses conséquences sur la sécurité et les conditions de travail des agents.

Néanmoins, cela n'a pas empêché les équipes d'avancer sur des travaux structurants et attendus par le personnel, comme le plan de formation triennal 2020-2022, la politique de prévention et de lutte contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination, la politique salariale et l'action sociale de LADOM, etc.

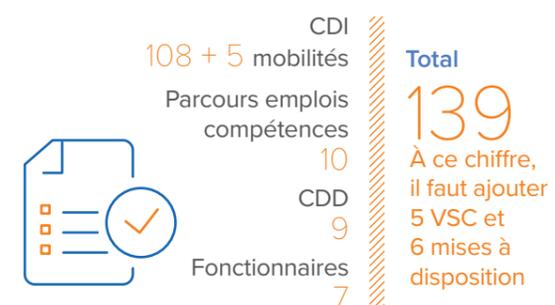
Par ailleurs, après plusieurs mois d'échanges, de propositions et de concertations des instances représentatives du personnel, l'arrêté fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de LADOM a été publié au Journal officiel le 1^{er} janvier 2021. Le télétravail qui, jusqu'alors, n'était juridiquement pas possible, l'est devenu à compter de cette date. Une charte fixant le cadre général en la matière a été préparée au cours de l'année 2020.

**EFFECTIF 2020
(EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN - ETP) :**
**126,6 + 9,9 CONTRATS AIDÉS
HORS PLAFOND ET 9,2 VSC**

RÉPARTITION ANNUELLE DES ETP
PAR AFFECTATION GÉOGRAPHIQUE
(HORS VSC ET CONTRATS AIDÉS)



RÉPARTITION PAR CONTRAT, AU 31 DÉCEMBRE 2020
(TOTAL DES PRÉSENTS EN FIN DE MOIS)



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

En 2020, 20 % des agents promus dans la catégorie maîtrise

Contrat de droit privé	Cadre	Maîtrise	Employé	Total
	10	16	28	54
Contrat de droit public	A	B	C	Total
	21	39	25	85



BILAN FINANCIER



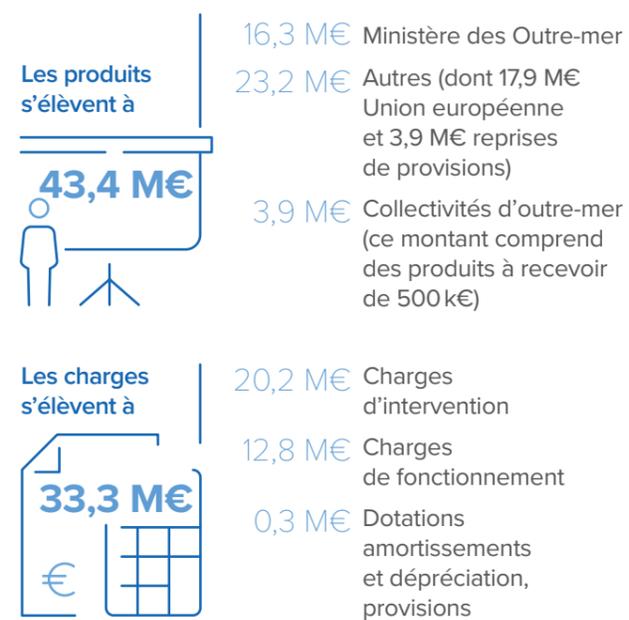
GOVERNANCE ET FINANCEMENTS

L'Agence est financée par l'État (ministère des Outre-mer et ministère en charge du Budget), par les collectivités d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte) et par l'Union européenne via le Fonds social européen (FSE).

Les collectivités d'outre-mer sont parties prenantes dans la gouvernance de l'Agence. Elles sont représentées au sein du conseil d'administration.

Elles interviennent aussi en cofinçant les actions de l'Agence. La capacité de LADOM à mobiliser des financements de diverses origines est un atout majeur pour optimiser la performance des dispositifs.

COMPTE FINANCIER 2020



Soit un excédent de
10 098 100,99 €

LES OPÉRATIONS EN 2020 POUR COMPTE DE TIERS (AU BILAN)

ACT	PME
SUBVENTION	
2,3 M€	11,6 M€
ENGAGEMENT COMPTABLE	
2,3 M€	11,6 M€
DÉCAISSEMENT (y compris les reliquats des exercices antérieurs)	
3,8 M€	11,5 M€



L'UNION EUROPÉENNE, UN PARTENAIRE POUR FAIRE PLUS ET MIEUX

L'Union européenne (UE) contribue pleinement à la réussite de la mobilité et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'outre-mer à travers le financement des actions (le transport, la rémunération et les frais pédagogiques) du dispositif passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP).

Les fonds européens contribuent également au financement par LADOM dans les cinq départements d'outre-mer d'une équipe de conseillers en insertion professionnelle dévolue à la mise en œuvre de ce dispositif. Ces conseillers ont entre autres pour mission de vérifier l'éligibilité et la faisabilité du projet de formation et de préparer le parcours en mobilité, afin que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Enfin, les fonds européens permettent de financer le déploiement d'équipes LADOM dans l'Hexagone qui assurent un accompagnement personnalisé et de proximité durant la formation des bénéficiaires, puis facilitent leur intégration sur le marché du travail.

En 2020, malgré la crise sanitaire, parmi les 1 318 demandeurs d'emploi accompagnés par LADOM dans le cadre de ce dispositif, près de 1 200 d'entre eux ont bénéficié des financements européens pour leur action de mobilité.

Maxime Potier,
responsable des cofinancements
de l'Union européenne



WWW.LADOM.FR

Directeur de la publication :
Florus Nestar,
directeur général de LADOM

Responsable éditorial :
Laura Bourginaud,
directrice de cabinet et de
la communication de LADOM